



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **39**
- représentés : **4**
TOTAL 43

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Marc DECKERT, Adjoint -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Martial HELLER, Adjoint -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Gilbert STECK	ayant donné procuration à M. Martial HELLER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : TOURISME – FORT DE MUTZIG : CONCLUSION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION DU FORT DE MUTZIG « FESTE KAISER WILHELM II »

N° 24-117

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 16-43 du 30 juin 2016 décidant d'étendre les compétences de la Communauté de Communes à l'acquisition, le développement et la gestion du site du Fort de MUTZIG, dans le cadre de son développement touristique ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2017 ratifiant cette extension de compétences ;

VU sa délibération N° 22-104 du 22 décembre 2022 décidant d'acquérir l'emprise foncière, d'une contenance totale de 25ha32a80ca, correspondant à la partie restaurée du Fort de MUTZIG au prix de 41,00 € H.T. l'are, portant le montant total de la transaction foncière à 103.844,00 € H.T. ;

VU sa délibération N° 24-08 du 22 février 2024 approuvant les servitudes et les clauses et conditions particulières liées à la transaction foncière ;

CONSIDERANT que la signature de l'acte de vente correspondant est fixée aux 11 et 12 avril 2024 ;

CONSIDERANT que le bien faisait l'objet d'une mise à disposition à l'association « FESTE KAISER WILHELM II » sur le fondement d'une décision unilatérale d'autorisation d'occupation du domaine public octroyée délivrée par l'Etat le 2 mars 2023 ;

CONSIDERANT que l'autorisation d'occupation du domaine public dont était titulaire l'association « FESTE KAISER WILHELM II » en date du 2 mars 2023 est automatiquement devenue caduque par l'effet de la cession du bien à la Communauté de Communes ;

VU ainsi et corrélativement sa délibération N° 24-29 du 28 mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Président pour délivrer à l'Association du Fort de MUTZIG « FESTE KAISER WILHELM II », une autorisation provisoire d'occupation de l'emprise foncière du Fort de MUTZIG et ce à compter du 12 avril 2024 et pour une durée limitée à la durée nécessaire pour l'accomplissement des formalités prévues par les dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en précisant que cette autorisation provisoire était destinée à permettre d'engager la procédure en bonne et due forme en vue de l'octroi d'une autorisation d'occupation pérenne du bien ;

VU ainsi et désormais, le projet d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à conclure avec l'Association du Fort de MUTZIG « FESTE KAISER WILHELM II », diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 19 décembre 2024 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2121-1 à L.2122-4 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 5 décembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires données par Monsieur Jean BIEHLER, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à conclure avec l'Association du Fort de MUTZIG « FESTE KAISER WILHELM II » au titre du Fort de MUTZIG acquis par la Communauté de Communes par acte de vente des 11 et 12 avril 2024, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
- publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

Acte à classer

DE-24-117

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T15-28-07.00 (MI257993461)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20241219-DE-24-117-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : TOURISME - FORT DE MUTZIG : CONCLUSION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION DU FORT DE MUTZIG " FESTE KAISER WILHELM I

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-117 TOURISME FORT DE MUTZIG](#) Multicanal : Non
[AUTORISATION D'OCCUPATION](#)
[ASSOCIATION FESTE KAISER](#)
[WILHELM.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 15:28

Par [GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 15:28

Par [GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:52